

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE D.I.U  
ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024**

**Concours obtenu :**  Interne  Externe  3<sup>e</sup> voie

**1<sup>er</sup> degré** (professeur des écoles)  CRPE

**2<sup>nd</sup> degré** (professeur en collège et lycée) **et CPE :**

Libellé et discipline (ex : CAPES Anglais) : .....

**ÉTAT CIVIL**

Madame  Monsieur

NOM patronymique : ..... Prénom : .....

NOM marital : ..... Deuxième prénom : .....

Date de naissance

Commune de naissance ..... Département (chiffre)

Pays .....

À partir de 1995, tous les étudiants possèdent un **INE (Identifiant National Étudiant)** à 11 caractères (chiffres et lettres). Ce numéro est inscrit sur la carte d'étudiant et sur les relevés de notes universitaires. Il figure également sur le relevé de notes du bac en face du sigle **BEA** (10 chiffres et 1 lettre finale)

**N° INE :** |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**N° étudiant** (si ancien étudiant de l'Université de Nantes) : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Votre situation familiale :**

(1) Seul sans enfant :

(3) Seul(e) avec enfant(s) :

(2) Couple sans enfant :

(4) Couple avec enfant(s) :

**Nombre d'enfants à charge :** |\_|\_|

Adresse du domicile : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Mail : ..... Téléphone mobile :

**ÉTUDES**

**Baccalauréat délivré dans une académie française**

Série	Mention	Année d'obtention	Département

**Année d'inscription dans l'enseignement supérieur** (public ou privé, ex : classes prépa. BTS, écoles de travail social, tout enseignement après le bac)

Indiquer l'année civile de début d'année universitaire : par exemple "1993" pour l'année universitaire 1993-1994.

|\_|\_|\_|\_|

**Année de première inscription dans une Université PUBLIQUE ou dans un ÉTABLISSEMENT UNIVERSITAIRE PUBLIC** (IUT, ENS, Inspé etc...) :

Indiquer l'année civile de début d'année universitaire : par exemple "1993" pour l'année universitaire 1993-1994.

Année : |\_|\_|\_|\_|\_| Département (chiffre) : |\_|\_|\_|

Établissement : .....

## DIPLÔMES UNIVERSITAIRES (à joindre obligatoirement avec l'envoi du dossier)

Diplômes universitaires	Libellé précis du diplôme	Année d'obtention	Université ou établissement d'obtention (libellé précis de l'organisme)
- Master 1 - Master 2 - Autres			

Établissement fréquenté en 2022-2023(\*) :  
.....

Si non scolarisé en 2022-2023(\*) : merci de préciser obligatoirement quelle était votre situation :

Salarié(e)

Contractuel(le) enseignant(e)

Autre (à préciser)

**(\*) ATTENTION** : si votre dernier établissement universitaire fréquenté n'est pas l'université de Nantes, vous devez faire votre transfert de scolarité en complétant le dossier transfert départ de votre université d'origine, même en cas d'interruption prolongée des études.

## VOTRE AFFECTATION DE STAGE à la rentrée 2023 dans l'académie de Nantes :

Etablissement scolaire : .....

Commune : .....

Fait à

, le

Signature (La signature électronique est acceptée)

## COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER D'INSCRIPTION ?

### Étape 1 : Assembler les pièces du dossier

- Copies de la carte d'identité et des diplômes obtenus
- Fiche de Transfert départ (si concerné)

### Étape 2 : Assembler tous les documents sous un seul fichier pdf

Pour assembler tous les documents sous un seul fichier au format .pdf, vous pouvez utiliser "PDF SAM" (<https://pdfsam.org/fr/>)

### Étape 3 : Intituler le fichier et l'objet du mail pdf en respectant la nomenclature demandée

Merci de respecter la forme suivante pour nommer le fichier et l'objet du mail :

Lauréats du concours du 1<sup>er</sup> degré (CRPE) : DOS\_STA1D\_NOM\_Prénom

Lauréats des concours du 2<sup>nd</sup> degré et CPE : DOS\_STA2D\_NOM\_Prénom\_discipline

#### Exemples :

1<sup>er</sup> degré : DOS\_STA1D\_DUPONT\_Martin

2<sup>nd</sup> degré et CPE : DOS\_STA2D\_DUPONT\_Martin\_Histoire\_Geographie

### Étape 4 : Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse mail suivante : [inspe-stagiaire@univ-nantes.fr](mailto:inspe-stagiaire@univ-nantes.fr)

Avant le 13 juillet pour les lauréats du concours du 1<sup>er</sup> degré (CRPE).

Avant le 19 Aout pour les lauréats des concours du 2<sup>nd</sup> degré et CPE.